

Diplôme Arts et techniques du théâtre (ATT) parcours concepteur lumière



Autre certification de niveau 1

Niveau I (Bac + 5 et plus)

[Code Certif Info N°82331]

Descriptif, Objectif et Programme

Descriptif

Le titulaire de ce diplôme est apte à concevoir la lumière d'un spectacle c'est-à-dire à penser la distribution de l'éclairage scénique en étroite collaboration avec le metteur en scène et l'équipe artistique.

Il est également capable d'encadrer la réalisation technique (montage/réglage) et d'assurer la restitution de l'éclairage pendant les représentations.

Objectif

Le concepteur lumière :

- assiste aux premières rencontres avec le metteur en scène (ou chorégraphe) et l'équipe artistique du projet où se dessinera une esthétique du visuel scénique.
- procède à un travail de recherche dramaturgique, documentaire et iconographique pour construire l'identité visuelle de l'éclairage dans sa distribution et ses couleurs.
- articule la conception des lumières aux autres éléments scéniques (scénographie, costumes, son, vidéo, images numériques).
- propose au metteur en scène ou au chorégraphe ses intentions d'éclairage (ambiances, directions, couleurs) et les traduit par un travail sur plan (2D ou 3D).
- encadre le montage et le réglage en collaboration avec le régisseur lumière du lieu.
- suit le travail de répétition et construit la conduite lumière (programmation des effets et de leur temporisation).
- suit le travail de réalisation du début des répétitions jusqu'à la première du spectacle pour s'assurer de la finalisation des lumières conçues.

- prépare les plans et documents de tournée s'il y a lieu

Poursuite et débouchés

Débouchés

Le concepteur lumière a vocation à exercer dans les différents secteurs du spectacle vivant (théâtre, opéra, danse, concert, cirque, arts de la rue, marionnettes, évènementiel, mises en lumière architecturale et muséographique).

L'activité du concepteur lumière se déroule à la table (séances préparatoires et recherche), et sur les lieux de spectacle en étroite collaboration avec les équipes artistiques et techniques.

L'activité s'exerce généralement sous forme de contrats de travail à durée déterminée d'usage (intermittent) pour la durée d'une production ou d'une tournée, ou plus rarement sous statut de salarié sous forme de contrat de contrat à durée indéterminée dans une structure de spectacle privée.

Au fil des années d'exercice, davantage ancré dans le réseau professionnel, le concepteur lumière peut exercer en tant qu'artiste indépendant en inscrivant son activité dans des réponses à des commandes ou sur initiative individuelle comme porteur de projet. L'activité peut dans ce cas être irrégulière, suivant l'économie de prototype qui caractérise le secteur.

L'activité s'exerce le plus souvent en horaires décalés (soirées et week-ends) et peut supposer des déplacements ou éloignements sur plusieurs jours d'affilée (tournées, repérages).

Le rythme de l'activité peut être très variable sur le court et long terme, en fonction de la concrétisation des projets menés en compagnies ou collectifs et de la programmation des entreprises de diffusion de spectacles.

Le concepteur lumière peut également aller vers des fonctions d'enseignant dans des écoles d'art ou vers des postes dans la fonction publique territoriale de techniciens de spectacle, d'évènementiel ou d'éclairage architectural.

Ce professionnel peut prétendre à des emplois qui peuvent recouvrir les appellations suivantes dans le spectacle :

- concepteur lumière,
- créateur lumière,
- éclairagiste,
- régisseur lumière,
- régisseur intermédia

Autres informations

RNCP

Inscrit de droit

Valideur

Ecole nationale supérieure des arts et techniques du théâtre

Pour en savoir plus

<https://www.ensatt.fr/formation/conception-lumiere/>

Ce titre remplace

Réalisation lumière (<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-48055.html>)

Session de l'examen

Année de la première session	Année de la dernière session
2017	Information non communiquée

Domaine(s) de formation

45062 : Régie lumière

Lien(s) vers les métiers (ROME)

L1504 : Éclairage spectacle

Groupes formation emploi (GFE)

V : Création et production artistique

Domaine de spécialité (NSF)

133 : Musique, arts du spectacle

Accessibilité

Formation initiale	Formation continue	Apprentissage	Contrat de pro	VAE	Demande individuelle
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Eligibilité au Compte Personnel de Formation (CPF)

Identifiant CPF	Début de validité	Fin de validité
244913	02/01/2019	Information non communiquée

Textes officiels

[Arrêté BO du 04/11/2013](#)

Publication : 05/12/2013

Descriptif : Conditions d'admission à la formation initiale, à la formation continue diplômante, au déroulement des études et à la délivrance des diplômes.

Code NOR : ESRS1300335A

URL : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=75082&cbo=1

Création : Oui

[Arrêté BO du 04/11/2013](#)

Publication : 05/12/2013

Descriptif : Attribution aux titulaires du diplôme Arts et techniques du théâtre délivré par l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) ESR - DGESIP A3

Code NOR : ESRS1300334A

URL : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=75081&cbo=1

Informations mises à jour le 25/01/2018 par Certif Info.

<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-82331.html>